Transition écologique

Une notion transversale à la stratégie de revitalisation

En cohérence avec le Plan Climat national en date du 6 juillet 2017, les élus de l'Arize Lèze ont démontré leur souhait d'intégrer le concept de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique dans la stratégie d'aménagement du territoire. La transition écologique est prise en compte de manière transversale dans l'ensemble des volets de l'OPAH-RU et se déclinera dans chaque projet. Qu'il s'agisse de la revitalisation des centres bourgs, de la problématique de mobilité et des transports, de la planification et des aménagements, de la construction neuve ou de la réhabilitation du patrimoine bâti, l'objectif est bien de répondre aux enjeux de demain avec des solutions intégrées au bénéfice des habitants et des écosystèmes.

D'UNE CONTRIBUTION SOUTENUE ...

Diverses opérations labellisées "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte":
Construction d'une mare pédagogique,
Étude d'opportunité pour la création d'une unité de méthanisation,
Étude action pour la création d'une Ressourcerie.

Aménagement d'une centrale photovoltaïque de 20 ha à Daumazan.

Connaissance affinée des Trames vertes et bleues
sur le territoire en lien avec le PNR des Pyrénées Ariegeoises.

Construction d'un Pôle d'innovation collaborative Bio-sourcé
certifié HPE BEPOS-EFFINERGIE (Fab'Lab / Coworking à Lézat-sur-Lèze).

Étude pour une production d'électricité en toiture photovoltaïque d'ECLA'EnR!

Adhésion au contrat « Énergies renouvelables »
avec le Service Départemental d'Énergies 09.

Réalisation d'un Plan de Paysage de la Transition Energétique et Climatique (PPTEC) par le PNR des Pyrénées Ariégeoises.

… VERS UNE INTENSIFICATION DE L'ENGAGEMENT

INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AUX ACTIONS DE L'OPAH-RU
Comment ?

MAÎTRISER L'URBANISATION

Agir

- Dans le PLUi, **limiter l'étalement urbain** autour des bourgs et villages.
- Accompagner le développement d'**opérations immobilières sur les friches** en cœur de bourg.
- intégrer les enjeux dans les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** du PLUi.

ADAPTER L'HABITAT AUX BESOINS ET RESSOURCES LOCALES

Inciter

- Inciter les propriétaires menant des travaux à **adapter les matériaux de construction** vers des ressources locales et peu carbonées.

Agir

- **Rénover le bâti existant en priorité** pour l'adapter aux besoins d'aujourd'hui et limiter la vulnérabilité aux risques inondation.

DÉVELOPPER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET L'AUTONOMIE DU TERRITOIRE

Agir

- Programmer des infrastructures collectives ou individuelles de **production, stockage et distribution d'énergie renouvelable** et par une approche bioclimatique de la forme urbaine.

Agir

- **S'inscrire dans une démarche d'atténuation du changement climatique** par une forme urbaine permettant de limiter les obligations de déplacements et favorisant le recours aux transports en commun et aux modes doux.

DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE MOBILITÉS ALTERNATIVES

INTRODUIRE DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIER

Agir

- Mettre en place les **critères d'éco-conditionnalité sur les chantiers** de restauration.
- Promouvoir et **utiliser du bois local** issu de forêts gérées durablement.
- Développer **une gestion durable des eaux pluviales**.
- **Désimpérméabiliser** les espaces publics autant que possible.